

NODE

DEPUIS 1922

Rue de Malatrex 14, 1201 Genève | Suisse

GRAND CONSEIL			
Expédié le:		Session GC:	12-13.03.2020
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:			
Objet:	M2505-A pt. 125		
Copie à:			



C3937

Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case Postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 2 mars 2020

A l'attention du Grand Conseil genevois

Motion 2505 – La dépendance au sucre, le fléau du siècle !
Notre courrier du 18.02.2020 à la Commission de la santé

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Nous vous prions de trouver ci-joint copie de notre courrier cité en titre, en espérant qu'il puisse faire l'objet d'une lecture en plénière.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de recevoir, Mesdames les députées, Messieurs les députés, nos meilleures salutations.

NODE
Nouvelle Organisation Des Entrepreneurs,
depuis 1922

Yves Menoud
Secrétaire patronal

Annexe : mentionnée.

NOUVELLE
ORGANISATION DES
ENTREPRENEURS

T 022 338 27 27
F 022 338 27 20
node@node1922.ch
node1922.ch

NODE

DEPUIS 1922

Rue de Malatrex 14, 1201 Genève | Suisse

Commission de la santé du Grand Conseil
Madame la Présidente
Marjorie de Chastonay
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case Postale 3970
1211 Genève 3

COPIE

Genève, le 18 février 2020

Motion 2505 – La dépendance au sucre, le fléau du siècle !

Madame la Présidente,

En date du 11 février 2020, le journal Le Temps a publié un article sur l'acceptation à l'unanimité de la motion citée en titre. N'ayant pas eu connaissance de cette motion, nous avons étudié l'article ainsi que ladite motion. Nous savons que le travail de la commission est maintenant terminé et que la motion va être traitée à nouveau en plénière. Cette motion a suscité un certain nombre d'interrogations, dont nous souhaitons vous faire part par la présente et espérons qu'elles ont été traitées durant vos travaux :

- La méthodologie dans l'introduction d'une telle taxe a-t-elle été abordée ?
En tant que loi cantonale, il semble difficile d'appliquer une mesure ciblée aux importateurs, aux fabricants du reste de la Suisse, aux grossistes ou encore aux centrales nationales de divers groupes de distribution. Il faudra donc mettre en place un processus auprès du détaillant final, mais comment et à quel coût ? Qui prendra en charge ce coût et la lourdeur administrative qui en découlera ?
- Le commerce genevois souffre énormément des achats transfrontaliers depuis plusieurs années ; une nouvelle taxe va accentuer l'attractivité des prix des magasins français.
- La vente par Internet devra également être régulée.
- Comment la taxe sera implémentée dans la restauration ?
- Le sirop des enfants sera-t-il concerné ?
- Cette taxe ne va-t-elle pas ouvrir une voie pour taxer d'autres produits, notamment les pâtisseries fabriquées pas nos artisans boulangers, ou leurs pains au sucre ? Qu'en est-il des confitures ?

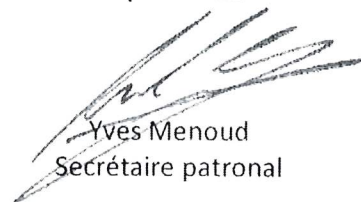
Si, sur le fond, une politique de santé est importante et certainement nécessaire, il est surprenant que l'on souhaite absolument guider le citoyen par l'adjonction de taxes, plutôt que de valoriser sa responsabilité individuelle. Il semble également important d'évaluer si l'action réalisée et son bénéfice escompté ont une chance d'aboutir à un résultat positif avec une loi cantonale, ou si ce sujet ne devrait pas être porté au niveau national.

Nous tenions à partager avec vous nos interrogations et profitons pour informer plusieurs personnes et entités concernées, afin de s'assurer que le futur débat en plénière ne se focalise pas uniquement sur l'aspect philosophique d'une mesure de santé, mais également sur ses implications économiques et pratiques quant à sa mise en place.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos meilleures salutations.

COPIE

NODE
Nouvelle Organisation Des Entrepreneurs,
depuis 1922



Yves Menoud
Secrétaire patronal

Copie à : Madame la Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet, DF ;
Monsieur le Conseiller d'Etat Mauro Poggia, DSES ;
Chefs de groupes politiques du Grand Conseil ;
Trade Club de Genève ;
FCG – Fédération du Commerce Genevois ;
SCRHG - Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève ;
ABCGE - Association des Artisans Boulangers-Confiseurs du canton de Genève ;
Madame Sylvia Revello, journaliste au journal Le Temps.